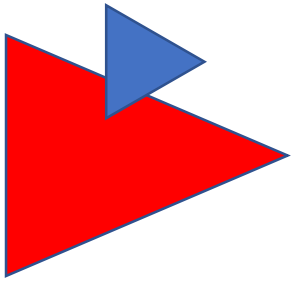
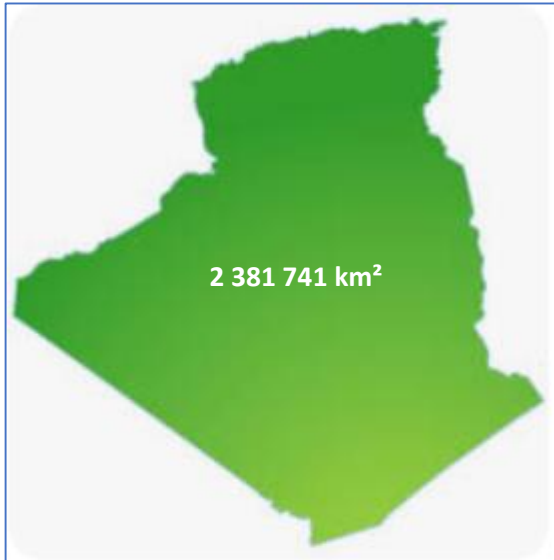




ALGERIE : Opportunités et Pratiques des Affaires



Contexte Économique et Social à l'aube 2024



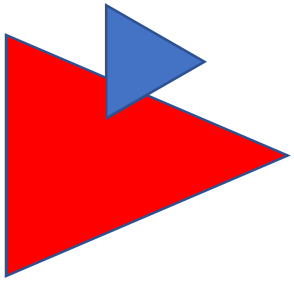
- Langues Officielles : Arabe et Tamazight
- Le Français est la langue des affaires.

- 45 millions d'habitants.
- 92% d'alphabétisation.
- PIB : 233 Mds \$, 4^{ème} Puissance Economique en Afrique.
- PIB par habitant : 5 187 \$, 1^{er} en Afrique du Nord.
- IDH : 0,75, 1^{er} en Afrique Continentale.
- 85 Mds \$ de réserves de changes.
- Dette Extérieur : 2% du PIB, Dette Publique 63 % du PIB.
- Taux de Croissance 4,5 % VS Inflation 9,3 %.
- 1 € = 146 DA.
- Prix de l'électricité : 5,34 DA KWh = 0,036 € VS France : 0,202 €.
- Prix de l'essence : 45 DA L = 0,31 € L VS France : 1,93 €.
- Salaire moyenne : 50 000 DA = 342 €

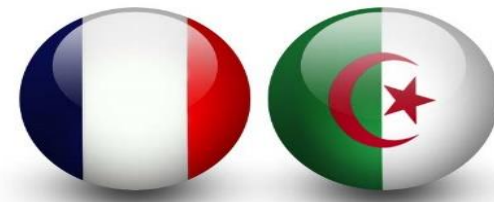
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD?locations=ZQ>

<https://www.bank-of-algeria.dz/ipc-et-inflation/>

https://fr.globalpetrolprices.com/Algeria/electricity_prices/



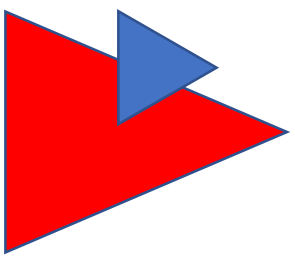
Relation économique ALGERIE FRANCE



2^{ème} Investisseur Hors
Hydrocarbures
Stock IDE **2,9 Mds €**
250 Entreprises
Françaises implantées
100 000 emplois

2^{ème} Client
Importe **5,2 Mds €**
2,2 Mds€ pétrole
1,8 Mds€ gaz
620 M€ PP raffinés
440 M€ Engrais

2^{ème} Fournisseur
Exporte **3,7 Mds €**
780 M€ céréales
504 M€ Automobile
260 M€ produits
pharmaceutiques



Pratique des Affaires

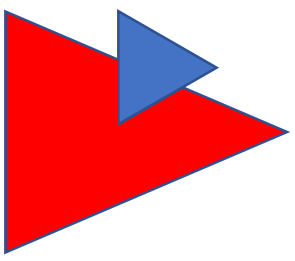
Règles bancaires:

1/ Domiciliation pour l'importation et revente en état:

- Une attestation prouvant que le produit importé n'est pas fabriqué localement (document délivré par l'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur **ALGEX**).
- Importation et revente en état : taxe de **0,5%**.
- Plus d'obligation de domiciliation à 30 jours avant l'expédition et la constitution d'une caution de 120% du montant de la facture.

2/ Domiciliation pour l'importation de services:

- Taxe de **4%** pour l'importation de services, **une retenue à la source libératoire** au titre de la TVA et de la taxe sur l'activité professionnelle **de 30%** sur le montant facturé.
- La signature d'un contrat est fortement recommandé.



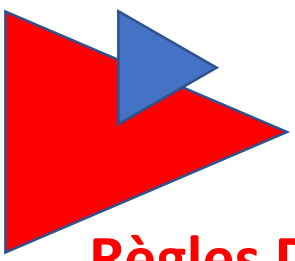
Pratique des Affaires

3/ Les Moyens de Paiements :

- Le Crédit Documentaire
- La Remise Documentaire.
- Le Transfert Libre.
- La SBLC comme garantie. en couverture d'un contrat global, des flux réalisables en encaissement documentaire. elle vise à sécuriser l'exécution d'un contrat ou d'une obligation du client de la banque.

4/ Les Acomptes :

- Autorisé seulement à **15%** du montant total , au-delà de ce taux, l'accord de **la Banque d'Algérie** est alors obligatoire.
- Le paiement du montant restant doit intervenir dans un délai de **360 jours** au maximum.



Pratique des Affaires

Règles Douanières :

1/ INCOTERMS :

- Prioriser l'incoterm FOB.
- à défaut il faudrait faire ressortir et dissocier le prix du fret et celui des marchandises séparément. Ce principe est à respecter sur toutes les expéditions effectuées par **voie maritime** dont le fret est prépayé CFR, CPT, DDP, DAP.....
- Eviter d'utiliser les Incoterms utilisant une assurance hors Algérie.

2/ Etiquetage :

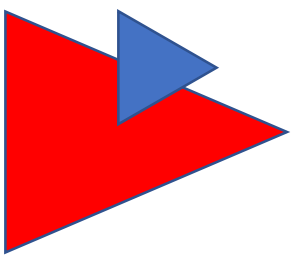
- Obligatoire en langue Arabe pour les produits destinés à la revente en état (deuxième langue facultative),
- L'étiquetage devra se faire avant l'arrivée de la marchandise sur le territoire, apposé sur l'unité de vente.

A noter que les nouvelles exigences concernant l'apposition du code à barres sur les denrées alimentaires et les produits non alimentaires préemballés, destinés à la consommation humaine qui devaient entrer en vigueur en mars 2023 ont été reportées **de 6 mois soit fin Septembre 2023**.

3/ Certification HALAL:

Depuis Juin 2023, les autorités algériennes exigent un certificat « Halal » pour une série de produits alimentaires (matière première et produit fini) délivré par les bureaux de la **Grande Mosquée de Paris** pour les produits d'origine européenne.

4/ ACCORD UE Afin de bénéficier de ces avantages, les marchandises importées devront être accompagnées d'un certificat d'origine et d'un EUR1.



Pratique des Affaires

5/ Le Droit Additionnel Provisoire de Sauvegarde (DAPS):

Le gouvernement algérien et après avoir levé l'interdiction des importations en 2019 a mis en place un Droit Additionnel Provisoire de Sauvegarde dit DAPS. La liste des produits soumis au DAPS comporte 992 Produits, les taux varient entre 30, 50, 60, 70 et 120 %. Avec la LF 2023, les produits concernés par l'accord d'association UE-DZ ne sont plus concernés par ce droit.

6/ La Taxe Intérieure de Consommation (TIC):

Le taux de la taxe intérieure de consommation (TIC) varie entre 30% et 60%, cette taxe touche principalement les boissons alcoolisées, le tabac, les véhicules de luxe , certains fruits secs,.....

7/ Contribution de Solidarité:

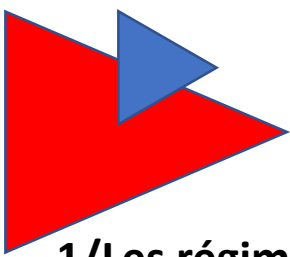
La contribution de solidarité est applicable aux opérations d'importations de marchandises mise à la consommation en Algérie. Son taux est de 2%. Aucune exonération ne peut être accordée.

8/Conditions d'importation des instruments de mesure:

Tout importateur est tenu de soumettre les modèles des instruments de mesure à l'approbation, préalablement à toute opération d'importation d'instruments de mesure soumis au contrôle métrologique légal. Les instruments fabriqués ou importés conformément au modèle approuvé doivent être soumis à la vérification.

9/ Importation des chaines et équipements rénovés:

Avec la LF 2023, il est possible de procéder au dédouanement des chaines et équipements de production utilisés au lieu de rénovés de moins de 5 ans d'âge ainsi que le dédouanement des équipements et matériels agricoles de moins de 7 ans d'âge.



Investissements

1/ Les régimes d'incitation à l'investissement:

La nouvelle Loi sur l'investissement prévoit trois types de Régimes, l'un lié au domaine d'activité « régime des secteurs », un autre lié au lieu d'implantation « régime des zones » et le troisième à la nature du projet et au niveau d'emplois et au montant de l'investissement « régime des investissements structurants ».

2/ Avantages fiscaux accordés selon la nouvelle Loi sur l'investissement:

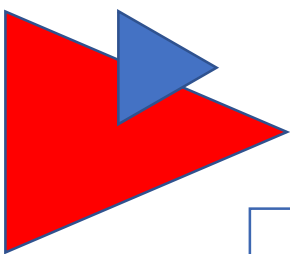
Principalement et selon la nouvelle Loi, des avantages fiscaux et parafiscaux sont accordés aux investisseurs lors de la phase de réalisation et la phase d'exploitation de l'investissement.

Parmi les avantages octroyés pendant la phase de réalisation, il est question d'exonération des droits de douane et de franchise de la TVA pour les biens (ou services) importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement ainsi que d'exonération du droit de mutation, à titre onéreux, et de la taxe de publicité foncière, pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement.

Pour ce qui est de la phase d'exploitation, l'investisseur bénéficie pour une période pouvant atteindre dix années, à compter de la date d'entrée en exploitation, d'exonérations portant sur l'IBS et la TAP avec possibilité d'accompagnement de l'Etat par la prise en charge des travaux d'aménagement et d'infrastructures nécessaires.

3/ Financement et transfert de dividendes:

Le seuil minimal pour pouvoir transférer ses dividendes est désormais fixé à 25 % du montant de l'investissement et calculé sur la base de la part de financement par rapport au coût total. La non-satisfaction de cette condition ne fait pas obstacle au bénéfice des avantages mais annule la garantie de transfert.



Secteurs Porteurs

Industrie Agroalimentaire

2^{ème} industrie du pays

40% du PIB

960 M€ d'importations d'équipements.

Béjaia, Alger, Oran

Agriculture

2^{ème} secteur créateur de richesse

14% du PIB

25,6 mds \$ de production agricole

310 M€ d'importations d'équipements.

Biskra, El Oued, Mostaganem

Santé et Industrie Pharmaceutique

175 unités de production pharmaceutiques

CA 2,5 Mds \$

500 M€ d'importations

d'équipements et dispositifs médicaux

Alger, Constantine

Plasturgie et emballage

91 M€ d'importations d'équipements plasturgie.

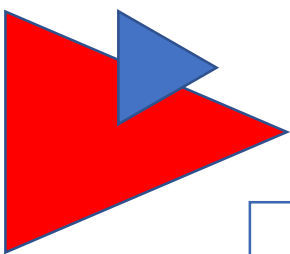
136 M€ d'importations d'équipements pour emballages.

Investissements privés :

600 M€ pour l'emballage plastique.

7,5 M€ plus grande usine de recyclage en Afrique

Alger, Sétif, Oran



Secteurs Porteurs

BTPH

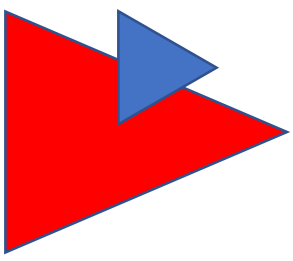
+12 SDEM 3,4 Mm3 J (2030)
30 nouvelles STEP en construction
55 nouveaux barrages en (2035)
+ 10 000 Km en ferroviaire (2035)

Pétrochimie

Projets : complexe de transformation de Pétrole et de Gaz en polymère 6Mds \$
complexe pour le méthanol et ses dérivés 6 Mds \$
Investissements de la Sonatrach dans les gaz industriels (oxy, azote, argon) 150 M€ dans 2 unités de production

Mines

Mine de Fer Gara Djebilet 12 MT/ an
1,5 Mds \$ d'exportation d'acier en 2022
Mine de Phosphate Tébessa 3 Mds \$ d'investissement
Transformation de 700 000 T de phosphates en engrais
Mine de Zinc et de plomb à Béjaia 34 M T
Production annuelle de 169 000 T de zinc et 30 000 T de plomb



Retenez ceci !

- L'Économie de l'Algérie est en pleine transformation...transition vers un modèle d'industrialisation.
- Recherche de nouveaux partenaires...environnement concurrentiel...Rapport qualité prix.
- L'Algérie ce n'est pas uniquement Alger ou les grandes villes...
- PPP



Vos Contacts

Halim AMMAR KHODJA
Directeur Adjoint
00213 770 82 00 80
Halim.ammarkhodja@cciaf.org

Mohamed Akram HAMOUDA
Responsable de la Veille Réglementaire
00213 770 37 62 98
ma.hamouda@cciaf.org